

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU P.L.U. D'ESTRABLIN

A partir **du lundi 22 juillet 2019 à 09h30 jusqu'au lundi 26 août 2019 à 11h30**, soit pendant 36 jours consécutifs, il sera procédé à une enquête publique dans le cadre de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°2 du PLU d'Estrablin, en vue de la construction d'un centre d'habitats pour personnes en situation de handicap.

Le projet consiste en la construction par l'AFIPH d'un équipement offrant différentes formes d'hébergement adaptées aux besoins diversifiés et évolutifs des personnes en situation de handicap, ainsi qu'un service d'accueil de jour ouvert à des non-résidents. La capacité d'accueil du site sera d'une soixantaine de résidents et d'une quarantaine de personnes en activités de jour.

Des adaptations du PLU sont nécessaires pour permettre la réalisation de ce projet. L'enquête publique porte à la fois sur l'intérêt général du projet de construction et sur la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme qui en est la conséquence.

Au terme de l'enquête, le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis et observations du public ainsi que des conclusions du commissaire enquêteur, sera soumis au Conseil Communautaire pour approbation.

Monsieur Guy POTELLE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête :

- **au siège de l'enquête en mairie d'Estrablin**, 210 rue de l'Europe, 38780 ESTRABIN, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 sauf les mardi après-midi, ainsi que les 15 et 16 août 2019 (fermeture)
- **ou au siège de Vienne Condrieu Agglomération (service Planification)**, 30 avenue Général Leclerc, 38200 VIENNE du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 sauf les 15 et 16 août 2019 (fermeture)

Un accès gratuit au dossier sera garanti sur un poste informatique situé en mairie et au siège de Vienne Condrieu Agglomération. Le dossier sera également mis en ligne sur le site internet de la commune <http://www.estrablin.fr>

Le public pourra transmettre ses observations :

- par courrier adressé à Monsieur le commissaire enquêteur, Mairie d'Estrablin, 210 rue de l'Europe, CS20010, 38780 ESTRABIN
- ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [enquetepubliqueAFIPH@estrablin.fr](mailto:enquetepubliqueAFIPH@estrablin.fr)

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en Mairie d'Estrablin pour recevoir ses observations lors de ses permanences :

- le lundi 22 juillet 2019 de 9h30 à 11h30
- le lundi 26 août 2019 de 9h30 à 11h30

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en Mairie d'Estrablin et à Vienne Condrieu Agglomération, ainsi que sur les sites internet : <http://www.estrablin.fr> et <https://www.vienne-condrieu-agglomeration.fr>

Toute information relative à cette enquête pourra être demandée au secrétariat de la mairie d'Estrablin - tel : 04.74.59.44.00.